54B14

11 JUIL. 2017

A6250

Société SOCOMEC
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 678 740 €
Sise au 1 rue de Westhouse 67230 BENFELD
R.C.S. STRASBOURG B 548 500 149

* * *

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2017

« »

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Président à réaliser, en une fois, et dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de ce jour, une réduction du capital social d'un montant de 110 000 euros, portant le capital au montant de 10 633 100 euros, par voie de rachat de 5 500 actions de préférence sans droits de vote détenues par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Or & Azur », en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Le prix d'achat est fixé à 224,76 euros pour chaque action de 20 euros de valeur nominale.

La différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sera imputée sur le compte « Report à nouveau ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour :

- réaliser la réduction de capital selon les modalités fixées par la résolution précédente et modifier les statuts en conséquence ;
- constater, au vu des oppositions éventuelles des créanciers, le caractère définitif de la réduction de capital ;
- en informer les associés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

« »

Extrait certifié conforme à l'original,
Benfeld, le 4 juillet 2017

Philippe TISSOT-FAVRE
Directeur Juridique Groupe